

Détours

Il est sans doute trop tôt pour aborder la question du sens frontalement, et tenter de le définir en lui-même, tel que toujours il nous échappe. On peut toujours espérer que le problème se résoudra en se dissolvant, processus frères s'il faut en croire l'étymologie.

On l'abordera donc de biais, en considérant d'abord les questions que nous posent les concepts d'**interprétation** et de **définition**.

Interpréter, c'est donner un sens, ou le choisir. Remarquez l'article indéfini de la première branche, et la présupposition d'une liste finie de la seconde.

Les dictionnaires monolingues ont pour but essentiel d'aider à l'interprétation, en associant aux items lexicaux (formes textuelles redressées) des définitions assorties de conditions.

La définition est centrale au dictionnaire monolingue, comme la traduction l'est au dictionnaire bilingue ou multilingue. Centrale, c'est-à-dire que tout tend vers elle, tout la sert. Les différents autres types d'information que donne le dictionnaire monolingue sont en effet des **conditions** sous lesquelles la définition peut être associée à la forme textuelle rencontrée, la définition offrant elle un **potentiel de signification à négocier** pour établir le **vouloir dire** du texte. Nous reviendrons sur tous les concepts ici graissés.

Concrètement, confronté à

S'estimant l'unique possesseur désormais de ce savoir occulte, il souriait d'aise

je ne lis pas la définition de *savoir*, *n.* pour établir que la forme textuelle *savoir* de mon texte est à ramener au nom **savoir**. J'utilise ma connaissance de la morphologie et de la syntaxe du français pour établir qu'est satisfaite la condition grammaticale sur le potentiel de signification encapsulé dans la définition de *savoir*, *n.*

La priorité de la définition provient du fait que, devant tout énoncé,

qu'on le veuille ou non, on est à la recherche d'un vouloir dire. Dès qu'on soupçonne qu'il y a langue, on tend à lire le fragment comme un énoncé, c'est-à-dire qu'on cherche à lui donner du sens (remarquez cette fois l'article partitif), ce qui ne peut se faire que par la reconnaissance d'un vouloir dire. Dans la plupart des cas (du moins est-ce à espérer), on suppose que le vouloir dire reconstruit correspond plus ou moins au vouloir dire du locuteur. Mais cette condition n'est nullement indispensable. Il y a un vouloir dire de l'énoncé beaucoup plus large (et le plus souvent multiple), et je peux très bien accéder à certaines de ses composantes, même si je sais que le locuteur ne les a pas construites dans son vouloir dire (il peut même se refuser à les reconnaître lorsqu'elles lui sont présentées par le biais de la paraphrase). Sur un mode moins coopératif, je peux très bien savoir que le locuteur L a voulu dire x en utilisant l'énoncé E, et néanmoins construire une interprétation de E qui correspond à un vouloir dire y dont je peux me servir pour accuser L (et il ne pourra se défendre qu'en contre-attaquant).

Il y a donc bien lieu de distinguer le vouloir dire du locuteur et le vouloir dire de l'énoncé. Nous marquerons la distinction en joignant les deux éléments de la lexie par un trait d'union lorsque nous l'utilisons pour nous référer au potentiel sémantique de l'énoncé (son vouloir-dire, donc).

Le vouloir dire du locuteur doit s'inscrire dans le vouloir-dire de son énoncé. On peut certes convenir entre locuteurs de n'importe quelle équivalence idiosyncrasique qui ne vaudra que pour un énoncé particulier (donc non seulement sa forme linguistique, mais également son ancrage situationnel), mais c'est précisément alors la formulation de cette convention qui satisfera à l'exigence d'inscrire le vouloir dire dans le vouloir-dire. Si cette convention je ne l'établis qu'avec moi-même, je ne serai pas compris des autres, mais pour le reste tout se passe de la même manière : c'est encore la convention que je me formule en mon for intérieur qui assure l'inscription ; si elle vient à manquer (si la mémoire me faut, par exemple), il n'y aura plus que le vouloir-dire de l'énoncé nu où inscrire mon vouloir dire personnel.

Pour construire le vouloir-dire d'un énoncé, on est obligé de tenir

compte des potentialités de signification captées par les définitions de dictionnaire. Même si bien sûr on ne consulte pratiquement jamais le dictionnaire papier ou informatisé, on tend, en construisant le vouloir-dire, à rester dans les limites que trace ce potentiel de signification.

Supposez à ce que je m'attende à ce que mon interlocuteur veuille dire, et dise :

a) *J'ai peur que mon père n'arrive.*

Supposez à présent qu'il dise en fait :

b) *J'ai bien peur que mon père ne vienne.*

c) *Je crains que le paternel s'aboule à l'improviste.*

d) *Es-tu sûr que la porte est bien fermée ?*

e) *Mon père ne s'est pas couché fort tard hier ; il n'a pas fait comme nous.*

f) *On ne sait vraiment pas ce qui se passe en Iran.*

g) *Le carré de l'hypoténuse... tu connais la suite.*

On voit que l'inscription du vouloir dire dans le vouloir-dire peut très bien passer par des mécanismes qu'on n'a pas intérêt à qualifier de linguistiques (de *d* à *a*, par exemple), mais qu'elle ne peut se faire sans le partage par les locuteurs d'étapes intermédiaires (lesquelles peuvent résulter, nous l'avons vu, de conventions qui ont une part linguistique tout à fait prééminente – du type ‘quand je dis ‘le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés’, je veux dire : ‘j’ai peur que mon père n’arrive’’). Armé d'une telle convention, et d'une autre qui transforme le ‘tu connais la suite’ en le reste de l'énoncé (celle-ci ne doit pas faire l'objet d'une convention explicite entre les deux locuteurs, elle est inscrite dans nos pratiques discursives), je peux récupérer *a* hors de *g*. Mais *g* ne veut-pas-dire *a* (il faut la convention spéciale, et dès lors que la chaîne est explicitée, on retombe sur le cas général).

En cas de nécessité, le dictionnaire nous aide à analyser les formes textuelles (c'est-à-dire à les ramener aux items lexicaux qui y correspondent) et leurs contextes d'insertion (afin de s'assurer que le texte convient à la définition que nous nous proposons d'associer à l'item lexical réalisé par notre forme textuelle).

Analyse des formes textuelles : cette tâche ne se limite pas au redressement morphologique, elle nécessite aussi la prise en compte d'unités lexicales dépassant les frontières du mot (les lexies). Ces dernières sont possibles de manipulations syntaxiques et de variation lexicale dans certaines de leurs composantes. Si la lexie existe, elle est souvent préférée à la libre combinaison d'éléments lexicaux indépendants qui conduirait à la même séquence textuelle (*il n'y va pas par quatre chemins* -> NE-PAS-Y-ALLER-PAR-QUATRE-CHEMINS versus la ‘libre’ combinaison de ne-pas (lexie grammaticale), y, aller, par, quatre, chemin.) Toujours, nous tendons à maximiser les liens et la redondance (on sait que cette dernière est fondamentale pour la transmission de l'intégralité du message en ‘conditions difficiles’ (perte partielle du signal)).

Analyse du contexte : le dictionnaire peut nous aider à concentrer notre attention sur les paramètres du contexte qui sont pertinents pour départager les différents potentiels de signification associés à un même item (mot simple ou lexie). Ce rôle est notamment joué par un système d'étiquettes que l'utilisateur doit être capable de ‘traduire’ en manifestations textuelles (des étiquettes telles que tech. ou lit. presupposent une connaissance de leur transformation en choix grammaticaux et lexicaux).

Le travail de constitution d'une interprétation, dès lors qu'il faut en rendre compte, nécessite la détermination de domaines d'interprétation. C'est à l'intérieur de ces domaines, et entre ces domaines, qu'opèrent les mécanismes ‘compositionnels’ de constitution des interprétations, dont on sait par ailleurs très peu de choses.

Ce qu'il ne faut certes pas faire, c'est tenter d'associer aux structures

syntaxiques des mécanismes d'interprétation qui seraient indépendants des items lexicaux qui remplissent les structures. Il est aisément de montrer qu'on n'est pas mieux servi par un tel procédé que par celui qui accorde un sémantisme aux parties du discours. Pas plus qu'un nom n'est une chose, le rapport qui lie le verbe à son objet n'est susceptible d'une caractérisation sémantique propre. Il faut savoir quel est ce verbe et quel est cet objet pour tenter de donner une caractérisation sémantique du lien. Il tombe sous le sens que dans les paires

écrire une lettre (avant :0, après :1)
lire une lettre (avant :1, après :1)
brûler une lettre (avant : 1, après : 0),
copier une lettre (avant :1, après : 2 ?)

la lettre en tant qu'objet matériel (on sait que **lettre** est l'objet de la polysémie régulière qui concerne tout document : trace matérielle versus information) est affectée de bien diverses façons, comme l'indiquent nos comptages repris entre parenthèses.

Mais même la reconnaissance des structures syntaxiques comme lieux privilégiés des mécanismes d'interprétation doit pouvoir être remise en cause ; j'entends par là que l'interprétation qui s'est faite dans une structure syntaxique conçue en tant que lieu d'interprétation peut s'avérer sujette à révision lorsque elle est à son tour, et par un mécanisme d'ordinaire compositionnel, reprise dans une structure plus large, qui à son tour fournit un lieu d'interprétation.

Considérez

Vicious dogs killed my cat.
White cars enjoy my preference.
Long walks made his day.

En prenant les GN (groupes nominaux), GV (groupes verbaux) et P (phrases) comme domaines d'interprétation, on est amené à construire des interprétations pour les structures suivantes :
GN : white cars, vicious dogs, long walks, my cat, my preference, his day

GV : killed my cat, enjoy my preference, made his day

P : vicious dogs killed my cat, white cars enjoy my preference, long walks made his day

On voit tout de suite que *white cars* persiste, alors que *his day* est fondu ; que *killed my cat* persiste, alors que *enjoy my preference* est fondu (il persisterait dans une lecture ‘sexuelle’ de *she enjoyed his preference*, elle aimait satisfaire ses fantasmes).

En fait, on établira sans peine que la structure *enjoy one's preference* sert uniquement à permettre à l'objet de *prefer* d'occuper la position thématique de sujet :

I prefer white cars

vs.

White cars enjoy my preference

Ce n'est que dans le domaine syntaxique délimité par le nexus sujet-groupe verbal que je peux poser l'équivalence

$X \text{ prefers } Y \leftrightarrow Y \text{ enjoys } X's \text{ preference}$